

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical du 5 juillet (le quorum non atteint) et du 10 juillet 2018 à Chevreuse

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. CHIVOT Auffargis
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- Mme PIGANEAU Conseil régional d'Ile-de-France
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. VIGIER Conseil régional d'Ile-de-France

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : MMES LE LAGADEC, CALVARIN, DOUBRE, DRANSART, DUFILS, MANOUVRIER et MONTET et MM BARONE, MARI et STEPHAN.

Absents excusés :

- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse

Une nouvelle convocation est envoyée le 6 juillet 2018 pour un Bureau Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 11 juillet 2018 à 9h30 à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative :

- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme PIGANEAU Conseil régional d'Ile-de-France
- M. POUPART Bonnelles

Absents excusés :

- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse

1. Approbation des comptes-rendus des bureaux du 15 mai et du 24 mai 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Validation des aides attribuées par la Commission Biodiversité et Environnement du 2 juillet

Restauration d'une prairie mésophile de pente sur le hameau de Talou

Commune de Chevreuse – Propriété Rosay

Le Parc souhaite signer avec Madame ROSAY, propriétaire de la parcelle C440 sur la commune de Chevreuse au lieu-dit Talou, un prêt à usage d'une durée de 15 ans en vue de la restauration et de la gestion conservatoire d'une prairie mésophile de pente.

Pour cela il est nécessaire d'engager les travaux de restauration écologique de la ZIEC et son aménagement en vue d'une gestion pastorale extensive et contrôlée, pour un montant maximum de 46 500 € (Coût pour le PNR 100% : 46 500 €).

Après avoir relevé qu'il ne s'agit pas d'une aide mais d'une action sous maîtrise d'ouvrage Parc, le bureau syndical autorise le lancement des démarches liées aux travaux décrits.

Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires

Commune de Bonnelles

La commune s'est équipée de matériels spécifiques pour le passage en « zéro phyto » : brosse mécanique, binette électrique, rotofil et débroussailleuse. Néanmoins certains espaces nouvellement créés (en l'occurrence en 2017 le tracé de la Véloscénie Paris/Mont St Michel avec création d'un cheminement piétons-vélos de 1500m) nécessitent de nouveaux matériels pour leur entretien. La commune de Bonnelles souhaite donc acquérir deux nouveaux équipements :

- Un désherbeur à chaleur pulsée au prix de 2 340 € HT
- Un désherbeur ratisseur mécanique à lames adaptable sur tracteur au prix de 6 585 € HT

Coût total de l'opération : 8 925,00 € HT – Coût pour le Parc (30%) : 2 677,50 € HT

Le bureau syndical valide l'attribution de cette aide. Il souhaite par ailleurs que soit relancée l'enquête de satisfaction sur l'utilisation du matériel alternatif (en particulier le désherbeur à chaleur pulsée) auprès des communes qui s'en sont dotées et que les résultats soient diffusés.

Opération partenariale « Etudes et chantiers d'Ile-de-France » et PNRHVC pour le démontage d'une volière délabrée et le montage d'une nouvelle volière de soins aux rapaces accidentés

Le PNRHVC et l'association Etudes et Chantiers d'Ile-de-France organisent sur l'été 2018 deux chantiers de Jeunes Bénévoles Internationaux, qui interviendront sur la mise en valeur et la restauration de patrimoines naturel et bâti sur 6 sites du PNR (Délibération 18B30 du 24 mai 2018).

L'une des interventions prévues initialement sur une commune n'a finalement pas pu aboutir. Pour boucler le planning des deux chantiers sur les 5 semaines, une nouvelle opération d'une demi-semaine a été identifiée en partenariat avec le Centre de Soins pour Rapaces de Rambouillet, association membre de l'Union Française des Centre de Soins (UFCS). Cette association hébergée sur des terrains de l'ONF à l'Espace Rambouillet à Sonchamp a bénéficié cette année d'une aide du PNR pour acquérir

le matériel nécessaire à la restauration des volières qui permettent de soigner les rapaces blessés avant leur remise en liberté.

Le PNR propose de poursuivre ce partenariat en signant avec le Centre de Soins une convention financière pour l'intervention pendant une demi-semaine des jeunes bénévoles internationaux du second chantier de l'été. Ils participeront au démontage des anciennes volières et à leur restauration. L'intervention se déroulera entre le 18 août et le 1^{er} septembre 2018.

Cette convention prévoit une participation financière du Centre de Soins à hauteur de 20 % du coût de l'opération portée par le PNR, soit 200 euros sur un budget de 1000 euros. Le PNR prend en charge 80 % selon l'aide 6.5 «*Aménagements pour la protection des espèces patrimoniales* ».

Le Bureau syndical valide l'attribution de cette aide.

3. Validation des aides attribuées par la Commission Architecture, Urbanisme et Paysage du 25 juin 2018

Travaux de végétalisation du cimetière

Commune de Bonnelles

La commune de Bonnelles s'est engagée dans l'étude groupée proposée par le PNR en 2017 pour la gestion durable et la valorisation du paysage et de la biodiversité dans les cimetières, dans le cadre de l'objectif Zéro Phyto. Elle souhaite réaliser les travaux issus des préconisations de l'étude et sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre des «Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics » (aide 2-3) à un taux de 60%, pour l'acquisition des végétaux et des graines. Les travaux seront effectués en régie.

Coût total de l'opération : 889.76€ HT, Coût pour le PNR : 533.86 €

Commune du Mesnil-Saint-Denis

La commune du Mesnil Saint Denis s'est engagée dans l'étude groupée proposée par le PNR en 2017 pour la gestion durable et la valorisation du paysage et de la biodiversité dans les cimetières, dans le cadre de l'objectif Zéro Phyto. Elle souhaite réaliser les travaux issus des préconisations de l'étude et sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre des «Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics » (aide 2-3) à un taux de 60%, pour l'acquisition des végétaux et des graines.

Coût total de l'opération : 17 410 € HT, Coût pour le PNR (60%) : 10 446 € HT.

Commune de Saint-Jean-de-Beauregard

La commune de St Jean de Beauregard souhaite réaliser des travaux de végétalisation du cimetière afin d'en faciliter l'entretien suite à l'arrêt des produits phytosanitaires. Elle sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre des «Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics » (aide 2-3) à un taux de 60%, pour l'acquisition des végétaux et des graines. Les travaux seront effectués par une entreprise extérieure.

Coût total de l'opération : 11 163.20€HT, Coût pour le PNR : 6697.92€

Ces aides sont attribuées à l'unanimité par le bureau syndical.

4. Validation des aides attribuées par la commission Culture du 26 juin 2018

Parcours Ateliers d'Artistes 2018

Association Hélium : 2 300 euros + relais en communication + mise à disposition de la tour des gardes du château

Festival VO/VF de traducteurs qui se tient chaque année à Gif-sur-Yvette
Association VO/VF : relais en communication

Ces aides sont attribuées à l'unanimité par le bureau syndical.

5. Validation des aides attribuées par la Commission Développement économique et Energie du 22 juin 2018

5.2 CEP – Conseil en Energie Partagé

Commune de Choisel - phase 2 - 2018/2019/2020

- Coût : 692,50€/an
- Montant de l'aide du Parc : 346,25€/an (50%) soit 1 038,75€

Innov Rural / Financement participatif

Lancement de la campagne de M et Mme Laborie Boulangerie Maison Laborie, pour la rénovation de la boutique à Gif-sur-Yvette.

- Montant de la collecte 4 000€
- Frais de collecte de 8% soit 320€
- Subvention accordée de 320€

Ces aides sont attribuées à l'unanimité par le Bureau syndical.

Il est précisé que la boulangerie a été durement touchée par la fermeture de la rue de Paris qui devait rouvrir sur une seule voie les 7 et 8 juillet. La réfection totale de la chaussée aura lieu pendant la seconde semaine d'août. En effet, cette boulangerie a enregistré une baisse de 40% de son chiffre d'affaires depuis l'accident grave de chantier intervenu au printemps.

Le Président ne s'explique pas autrement la réception très houleuse par les habitants de Saint-Rémy-lès-Chevreuse du projet de liaison douce rejoignant depuis la gare terminus du RER B la commune de Boullay, lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 4 juillet 2018. Les habitants ont subi coup sur coup ce blocage important de la circulation sur la principale route rejoignant Chevreuse depuis Paris et l'épisode grave et brutal d'inondations à l'origine de l'accident survenu sur la ligne du RER B. Ils se sont retrouvés en quelque sorte coupés des principales voies de circulation.

Madame GIOBELLINA s'interroge sur la suite qui sera donnée aux inondations engendrées par des ruissellements très puissants provenant du plateau agricole de Cernay et des lotissements en surplomb de la vallée sur les deux communes de Saint-Rémy et de Gif. Le Président l'informe que tous les acteurs de l'eau concernés et les représentants de la Chambre d'Agriculture sont réunis le 11 juillet prochain par le maire de Saint-Rémy. François Hardy participe à cette réunion. Il faut rappeler que les aménagements à prévoir pour lutter contre les ruissellements d'origine agricole (de type talus, haies, noues, mares...) ne peuvent être financés au titre de la compétence GEMAPI.

Le Président informe également les membres du Bureau de son intention de rendre plus opérationnelle l'Entente signée avec le SIAHVY en 2016. Il souhaiterait que cette convention, si elle doit aboutir sur la prise de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Yvette, amont et aval, puisse cependant garantir au Parc toute sa capacité financière et son autonomie de décision. Il a rencontré M. BARRET dans ce sens et d'autres réunions de travail avec un avocat sont prévues à la rentrée. Il souhaite en particulier que le programme annuel d'études et de travaux soit validé par les deux assemblées du SIAHVY et du PNR.

6. Validation des aides attribuées par la Commission Agriculture du 25 juin 2018

Acquisition d'une citerne de récupération des eaux de pluie et d'une pompe pour l'alimentation d'abreuvoirs en élevage équin - 2018/12-01/001

EARL Animaponey – M. Stéphane MICHAUD (Commune de Rambouillet)

En reprenant l'activité du club en 2012, Stéphane Michaud son gérant a fortement développé les activités de loisirs tant localement sur Rambouillet et ses abords que dans plusieurs sites parisiens avec l'objectif de mettre les citoyens au contact du monde des poneys. Depuis 2014, Animaponey est partenaire du PNR dans la gestion de plusieurs prairies humides. Robustes et rustiques, les poneys viennent y entretenir les prés humides durant leur pause d'activité estivale. L'exploitant souhaite faire l'acquisition d'une cuve-citerne de 3 500 L à enterrer, permettant la récupération des eaux de pluie de la toiture des écuries et d'une pompe de relevage pour l'alimentation automatique des bacs-abreuvoirs. Ce dispositif lui permet de disposer d'une autonomie d'une dizaine de jours pour l'abreuvement du lot de poneys présents sur le centre-équestre.

La demande d'aide financière concerne l'acquisition des fournitures. Les coûts liés au terrassement et à l'installation de l'équipement restent à la charge de l'exploitant.

- Montant des investissements (fournitures) : 2 210,00 € H.T.
- Taux : 40%
- Subvention PNR : 884,00 € H.T.

Plan de Parc : Site de biodiversité remarquable (SBR) et Zone d'intérêt écologique à conforter (ZIEC).

Aides précédentes : L'exploitation n'a jamais reçu de subventions du PNR.

Clôtures et portails agricoles pour protection d'une production maraîchère Esat d'aigrefoin - 2018/12-02/005

Mme Anne LEMANT, directrice (Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse)

L'Arche d'Aigrefoin est un établissement d'accueil et d'hébergement de personnes adultes en situation de handicap ouvert depuis 1981 et qui développe une production agricole en maraichage sur deux hectares ainsi qu'une production horticole. Les productions sont vendues à la boutique de la ferme.

En 2017, l'ESAT a confié au bureau d'études Sol Paysage une réflexion sur le réaménagement du jardin maraicher afin de résoudre les désordres hydrologiques qui entravent une partie de la production. La création d'un réseau de drainage a été proposée. Le PNR a été associé (missions Environnement, Agriculture et Paysage) pour adapter ces propositions aux enjeux du territoire et étendre cette réflexion à l'ensemble du site : restauration de mares, aménagement d'une zone humide d'expansion de crues, création d'une sente piétonne, gestion et implantation de haies champêtres. Le développement d'autres activités agricoles (pâturage ovins, atelier de poules pondeuses) est également en réflexion.

Un projet global d'aménagement du site est aujourd'hui abouti et l'ESAT sollicite l'aide financière du Parc pour la réalisation de clôtures agricoles permettant de limiter l'intrusion des chevreuils et de compartimenter un accès poids lourds à la plateforme de compostage de la zone d'activité maraîchère. Huit portails agricoles permettront d'organiser les circulations et de sécuriser les accès entre les zones de production agricole et les espaces de promenade ouverts aux résidents non-salariés.

La demande d'aide financière concerne l'acquisition des fournitures. Les coûts liés à l'installation restent à la charge de l'établissement.

- Montant des investissements (fournitures) : 15 400,00 € H.T.
- Taux : 60%
- Subvention PNR : 7 500, 00 € H.T. (plafond)

Plan de Parc : non concerné

Aides précédentes : L'établissement n'a jamais reçu de subventions du PNR. Il ne possède pas le statut agricole mais la commission propose de déroger de façon exceptionnelle au règlement du Guide des aides au regard de l'intérêt global du projet et du rapprochement avec la MSA entrepris par la directrice (démarche en cours).

Ces aides sont attribuées à l'unanimité.

7. Validation de la cinquième aide attribuée par le Jury de l'appel à projets « Utopies réalistes 2017 » qui s'est tenu le 16 janvier 2018

Les Bureaux du 13 février et du 15 mars avaient décidé de reporter la validation de cette aide. Afin de répondre aux objections des membres du Bureau, l'association a délocalisé son siège social et obtenu l'accord écrit de six agriculteurs pour expérimenter le projet. Ces mêmes producteurs étaient présents en juin dernier lors de la grande manifestation sur les produits locaux qui s'est tenue au château de Méridon organisé par le Rotary Club et qui a remporté un franc succès. Le Parc y tenait également un stand.

n°2017-20 : association Homme et Nature pour le projet « Se nourrir dans une Vallée de Chevreuse d'avenir » - Les Molières

Elle a pour objet de contribuer au développement humain en lien avec la Nature. Pour cela, elle fédère et organise des activités de formation, recherche et accompagnement dans les domaines de la permaculture, des sciences du vivant et de la santé.

Le projet est en lien avec les objectifs prioritaires du Programme National de l'Alimentation favorisant une alimentation saine et pourrait être intégré au futur Projet Alimentaire Territorial (PAT) du PNR. Le projet est soutenu par les acteurs du territoire : commune des Molières, CCPL.

Subvention accordée = 10 000 euros répartis en deux volets : 5 000 euros pour l'accompagnement d'une expérimentation avec les maraichers et les producteurs du territoire sur un travail de sélection de semences paysannes et 5 000 euros pour l'acquisition de matériel scientifique permettant de conduire des analyses sur la qualité nutritive des légumes.

M. Montégut regrette à cette occasion le trop faible soutien de la SAFER à l'installation de producteurs maraichers ou éleveurs en circuits courts et informe les membres du bureau syndical que la commune de Choisel a mis un terme à sa convention avec la SAFER et au versement afférent.

Après avoir été repoussée à deux reprises, cette aide est à présent validée par le Bureau syndical.

8. Convention avec l'Association pour le Rayonnement de Port-Royal-des-Champs

Cette convention a pour objectif de régler la cession par le PNR du rucher d'Ors afin que l'Association Pour le Rayonnement de Port-Royal-des-Champs qui en assure la maintenance et la récolte en devienne désormais propriétaire. L'apiculture est une activité qui requiert beaucoup de temps, des soins continus. L'équipe du Parc ne dispose pas de technicien pouvant se charger de l'ensemble de ces tâches.

Il est rappelé que ces dix ruches avaient été acquises en 2009 dans le cadre d'une opération « les Abeilles, sentinelles de l'environnement » et confiées à un premier apiculteur, Kristijan Jusic. Puis l'APRC a pris le relais sur le même site après le départ de cet apiculteur. Depuis lors, l'Association fournit le miel vendu par le Parc dans sa boutique, propose des animations pédagogiques aux scolaires et au grand public.

Le projet de convention précise par ailleurs les modalités financières de versement des sommes restant dues par le Parc pour les années 2016, 2017 et 2018, soit 2 000 € par an.

Depuis trois ans en effet, et après le départ de Ghyslaine WOLFF, la convention pour la gestion du « rucher pédagogique » du Domaine d'Ors établie en 2011 n'a pas été renouvelée. L'Association a entretenu gratuitement les ruches, fourni de 400 à 500 pots de 250g par an commercialisés 3,5 € pièce à la boutique du château de la Madeleine (le produit de ces ventes revenant au Parc), a organisé des visites pédagogiques et a maintenu à un bon niveau de qualité le rucher qui n'a pas subi de phénomène d'effondrement brutal de colonies.

L'Association se propose de poursuivre l'activité, qu'elle développe à plus grande échelle par ailleurs sur le site des ruines de l'Abbaye de Port-Royal-des-Champs. Charge à elle de nouer une convention amiable avec la mairie de Châteaufort pour le maintien des ruches sur le Domaine d'Ors municipal.

Les membres du Bureau syndical valident la signature de cette convention.

9. Validation de tarifs

Maison du Parc, château de la Madeleine :

- Les châteaux forts de Sagnier Editions Fleurus à 7,95 €

Petit Moulin des Vaux de Cernay :

Nouveau tarif pour les Balades proposées à destination des individuels :

- 5 €/ tarif adultes
- 3 €/ tarif enfant -12 ans

Ce nouveau tarif concernera les balades proposées par les Guides de Parc, les balades contées ou encore les balades théâtralisées.

Nouvelle offre pour l'espace café :

Tenant compte de l'augmentation considérable des consommations à partir de mois d'avril pour la deuxième année consécutive au musée du Petit Moulin, nous souhaitons développer une offre mixte proposant un tarif unique pour une entrée au musée et une consommation. Cette idée a été approuvée lors d'un conseil scientifique cherchant à inciter davantage des promeneurs aux Vaux de Cernay non seulement à consommer, mais également à visiter le musée.

Nous souhaitons proposer l'offre suivante : *Visite du musée + Boisson* pour seulement 1€ supplémentaire !*

- Plein tarif (entrée + boisson) : 5, - €
- Tarif réduit (entrée + boisson) : 4, - €
- Enfant 6-12 ans (entrée + boisson) : 3, - €
- Enfant -6 ans (entrée + boisson) : 1, - €

*Au choix

Boissons chaudes : café, thé, chocolat chaud

Boissons froides (un verre) : jus de pomme, jus de poire
(hors visite 2,50 €/ la boisson)

Ces tarifs sont validés à l'unanimité. Le Président rappelle à cette occasion que le Parc continue à ouvrir le Château de la Madeleine au public, sans soutien de la part du département des Yvelines mais avec les seuls moyens consentis dans le cadre du contrat de Parc. La fréquentation au château continue à augmenter tout comme celle payante du Petit Moulin.

10. Versement d'une prestation de formation à Bernard Rombauts, ancien Architecte du Parc.

Bernard Rombauts, Architecte conseil mis à disposition par la Région Ile-de-France aurait dû quitter ses fonctions au Parc naturel pour un départ à la retraite au 30 avril en raison de son compte épargne-temps qui devait être épuisé à la date de cessation de ses fonctions..

Afin de permettre à l'Architecte Anne Dufils amenée à lui succéder de prendre ses fonctions dans de bonnes conditions, il a accepté de rester un mois supplémentaire consacré à une prestation de formation destinée à cette jeune architecte. Pour cela, il a proposé une prestation comprenant 21 jours de formation sur les volets suivants : exposé sur les enjeux du PNR, sur les filières et savoir-faire locaux, connaissance de l'éco-construction et de ses acteurs sur le territoire, analyse détaillée de 28 réalisations, visites de terrain, l'instruction des aides pour le patrimoine vernaculaire, rencontre avec les principaux partenaires institutionnels du Parc (ABF, élus, promoteurs, architectes...), fonctionnement des budgets, subventions, commissions, ateliers, appels à projets...

Il est proposé aux membres du bureau syndical d'approuver le versement d'une prestation à Bernard Rombauts, d'une valeur de 5 880€, charges sociales incluses (40%), soit 280€ par jour.

Après plusieurs demandes de précisions de la part des élus, le versement de cette prestation est adoptée à l'unanimité par les membres du bureau syndical.

Informations diverses

- **INONDATIONS** : Une réunion PNR / Chambre d'Agriculture / SIAHVY est prévue afin d'aborder la question du ruissellement et de travailler en commun sur cette thématique.
- **ENERGIE** : Le 13 juillet se tient une réunion de présentation de la stratégie de la Région sur la question de l'énergie qui a été adoptée par une délibération régionale le 3 juillet dernier. M. Vandewalle souhaite qu'un technicien et un élu puissent y assister. Par ailleurs, un courrier est en cours de préparation à l'attention des maires concernant le déploiement de la production coordonnée d'électricité photovoltaïque sur des bâtiments publics ou privés de grande dimension.
- **MOBILITE** : Une réunion avec les présidents des intercommunalités est à caler en septembre sur la question des transports.
- **DEMENAGEMENT** de la Maison du Parc : Monsieur Vandewalle souhaite que la réflexion sur cette question avance sans attendre de précisions de la part du CD78 et de la Région. Et cela afin de ne pas être pris de cours le moment venu. Avec un projet chiffré et détaillé, il pourra lancer la recherche de financements. Il souhaite qu'en parallèle, l'étude de programmation sur la Maison de Fer et les Hauts-Besnières puisse permettre également de disposer d'une évaluation chiffrée précise du coût de la rénovation de ces deux équipements.
- **LIAISON DOUCE** entre Saint-Rémy-les-Chevreuse et Boullay-les-Trous. Le Président s'interroge sur le revêtement. Tous les élus des différentes collectivités n'ont pas toujours été d'accord, certains étant favorables à de l'enrobé afin de faciliter les déplacements du quotidien, certains relevant la difficulté d'installer une infrastructure trop artificialisée sur des parcelles très protégées règlementairement, au premier chef par le Plan du Parc. Le Président fait part de son expérience à vélo sur la liaison douce Le Mesnil-Saint-Denis/Chevreuse réalisée par le Parc, qui après dix ans, a bien résisté et se révèle encore très roulante y compris pour des déplacements du quotidien, hormis sur le passage très pentu au sud de Saint-Forget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.